

N° 24/CM/06/020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400237-20240628-24_CM_06_020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BALARUC LES BAINS

Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~  
*Séance du 19 juin 2024*

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Maire,

Mme FEUILLASSIER, M. RIOUST, Mme LANET, M. ANTIGNAC, Mme CURTO, M. FERNANDEZ, Mme SERRES, M. CALAS, Adjoints ;

M. MERIEAU, M. LONIGRO, M. VALLET, Mme ARNOUX, Mme GIORDANO, Mme TORRENT, Mme SORITEAU, Mme PINEL, M. MOURGUES, M. DORLEANS, Mme LLEDOS, Mme AZEMA, M. CONGRAS, Mme CAPORICCIO, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s ayant donné procuration :

- Benoit GAU à Geneviève FEUILLASSIER
- Céline BERNARD à Dominique SERRES
- Géraldine ASTRUC à Laure SORITEAU
- Sophie ESCOT à Christian LONIGRO
- Jean-Gerald LUBRANO à Elisabeth TORRENT
- Christian HURABIELLE-PERE à Thierry CONGRAS

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Olivia PINEL.

**Objet 020 : Aménagement du secteur « Raffinerie Suttel » – Approbation des objectifs d'aménagement et approbation des objectifs et des modalités de la concertation.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L300.2 du Code de l'urbanisme modifié par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 – article 47(V),

Vu l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme modifié par la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 – article 40, précisant la liste des procédures et des projets devant faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

Vu les articles L103-3 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Considérant les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement « Raffinerie Suttel » :

- Récréer du lien entre la presqu'île et le quartier des usines en les reconnectant de manière plus directe par la création d'une véritable continuité entre ces parties de la commune,
- Sécuriser l'avenue de la Gare,
- Participer à la politique de mobilité souhaitée par la commune en créant un parking relais qui permettra de limiter la place de la voiture en centre-ville,
- Optimiser et sécuriser les mobilités douces en connectant les infrastructures existantes avec des aménagements adaptés et faciliter l'usage des transports en commun et l'intermodalité,
- Améliorer la gestion hydraulique en réalisant un aménagement résilient au risque inondation et intégrant une gestion alternative des eaux pluviales,
- Créer un aménagement adapté et conformes aux exigences de l'état sur le site de « Port Suttel » pour aller vers une gestion plus durable et respectueuse de l'environnement.

Considérant que l'aménagement du secteur « Raffinerie Suttel » est un projet d'aménagement ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment susceptible d'affecter l'environnement,

Considérant également que l'aménagement du secteur « Raffinerie Suttel » est un projet de renouvellement urbain,

Considérant qu'en raison de l'importance et de l'impact potentiel du projet sur l'aménagement de la commune, la mise en place d'une concertation préalable est nécessaire,

Considérant l'étude de programmation urbaine paysagère qui se déroulera sur les années 2024 et 2025 et qui devra permettre de définir le programme et le schéma d'aménagement du projet,

Considérant que les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Une meilleure appropriation et compréhension des enjeux du projet,
- La définition partagée des enjeux et des attentes de la population pour l'aménagement du secteur « Raffinerie Suttel »,
- La prise en compte des observations et des propositions du public ainsi que le recueil de leur expertise d'usage en vue d'enrichir, adapter ou faire évoluer le projet
- L'information du public sur le déroulé de la concertation ainsi que sur le déroulé de l'opération et ses principaux éléments.

En conséquence, il est proposé que cette concertation sur le projet d'aménagement « Raffinerie Suttel » se déroule à minima selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition du public d'un dossier afin de permettre à la population de prendre connaissance des objectifs du projet. Ce dossier sera consultable à l'accueil de l'espace Louise Michel, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et cela jusqu'à la clôture de la concertation. Il comprendra un document de présentation générale, un plan du périmètre de l'opération d'aménagement envisagée et soumis à concertation, une notice explicative et un cahier de concertation destiné à recueillir les observations et propositions du public. Les habitants pourront également s'exprimer par courriers, qui seront joints au cahier de concertation. Un registre dématérialisé sera également mis en place pour permettre le recueil des observations et des propositions du public.

Le dossier sera complété par des éléments d'informations complémentaires établis dans le cadre de l'étude de programmation,

- L'insertion sur le site internet de la ville et dans le journal municipal d'articles visant à permettre une large information de l'ensemble des habitants de la ville et des associations locales sur le projet et les modalités de la concertation,

## LES BAINS

- Un atelier participatif auquel participera un panel d'habitants, d'associations locales et d'acteurs socio-professionnels du territoire,
- Une réunion de concertation à laquelle seront conviées la population et les associations locales pour partager le diagnostic et débattre des aménagements proposés avant la finalisation de l'étude de programmation.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera tiré en Conseil Municipal. Il précisera le déroulement effectif de la concertation ainsi que les remarques et propositions émises dans le cadre de celle-ci. Enfin, il expliquera comment les éléments issus de la concertation ont été pris en compte dans le cadre de l'étude de programmation.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver les objectifs d'aménagement du secteur « Raffinerie Suttel »,
- D'approuver les objectifs et les modalités de concertation exposés ci-dessus, relatives à l'aménagement de projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour sa mise en œuvre,
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Commune.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré vote :

### UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** les objectifs d'aménagement du secteur « Raffinerie Suttel »,
- **Approuve** les objectifs et les modalités de concertation exposés ci-dessus, relatives à l'aménagement de projet,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour sa mise en œuvre,
- **Impute** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Commune,
- **Dit que** copie de la présente délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc les Bains, les jours, mois et an susdits.**

**Pour expédition conforme**

**Transmis en Préfecture**

Le 28/06/2024

Le Maire, Gérard CANOVAS



**Publiée et exécutoire, le**  
Le Maire, Gérard CANOVAS



**La Secrétaire de Séance,**  
**Olivia PINEL**

